



**Mission de Promotion
de la Santé en faveur
des Elèves**

Service Santé

Dossier suivi par :
Jocelyne MARTIN-DECHANET
Médecin Conseiller Technique

Téléphone :
03.87.56.05.69

Fax :
03.87.63.38.11

Mél :
Jocelyne.martin-dechanet
@ac-nancy-metz.fr

Adresse postale :
1 rue Wilson
BP 31044
57036 METZ CEDEX 1

Horaires d'ouverture au
public :
du lundi au vendredi
de 9h à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Adresse des bureaux :
27 place Saint Thiébauld
57000 METZ

Objet : *Organisation du service médical sur les secteurs laissés temporairement vacants sans médecins.*

Pour assurer un suivi médical de qualité et du mieux possible au service des élèves et de leur famille dans votre école, votre établissement scolaire, votre circonscription, votre secteur, nous vous proposons l'organisation suivante :

Une **permanence médicale** aura lieu au Centre Médico Scolaire de Thionville, passage du dispensaire, téléphone **03.82.53.36.95** les **lundis**, de **9h00 à 16h00**

Un médecin Education Nationale répondra à vos questions et demandes d'ordre médical.

Il pourra y avoir également des consultations médicales si besoin et sur rendez-vous pendant cette journée de permanence.

Une **permanence secrétariat téléphonique** aura lieu **au centre médico scolaire de Thionville**, téléphone 03.82.53.36.95 pendant la semaine, de 9h00 à 16h00 (sauf mercredi et vendredi après-midi)

La gestion administrative des nouveaux PAI et des PAP sera assurée par Madame Christine POUTOT, secrétaire du centre médico scolaire de Thionville.

Vous voudrez bien y envoyer les dossiers complets. Le médecin de permanence les examinera, les signera puis vous les retournera validés.

Pour tous documents envoyés, merci de noter visiblement, avec le NOM, Prénom et la classe de l'enfant, le nom et la ville de l'école concernée.

Pour les nouveaux PAI :

- La première page de renseignements administrative complétée et signée par les parents et vous-même.
- La demande écrite de la famille.
- Le protocole d'urgence et de soin rédigé par le médecin qui suit la pathologie de l'enfant.
- Et tout autre document intéressant le médecin pour la rédaction du projet.

Pour les PAP :

- La demande écrite de la famille ou / et la demande de l'équipe éducative.
- Et tous les bilans pédagogique, orthophonique, psychologique, autres (voir note rédigée par le Recteur).

Si besoin le médecin de permanence pourra vous contacter ainsi que les familles. Merci de bien laisser vos coordonnées au secrétariat de permanence.

Urgence sanitaire : merci, de contacter directement mon secrétariat au 03 87 56 05 69.

Dr. Jocelyne MARTIN DECHANET
Médecin Responsable Départemental
Conseiller Technique du DASEN de la Moselle